

**Fabrice Ripoll**

CRÉSO - UNIVERSITÉ DE CAEN

**Vincent Veschambre**

CARTA - UNIVERSITÉ D'ANGERS

ESO - UMR 6590

*En guise d'introduction, nous avons pensé qu'il était pertinent de publier ici l'appel à communication que nous avons écrit collectivement pour le séminaire ESO du 7 avril 2003 qui s'est tenu à Rennes. Cet appel a en effet été pensé comme un essai de problématisation de la question de l'appropriation de l'espace.*

### QUELQUES REMARQUES GÉNÉRALES

**A**u point de départ de la réflexion, un étonnement: pourquoi, en géographie et particulièrement en géographie sociale, y a-t-il si peu de travaux sur l'appropriation de l'espace? Cette entrée n'est-elle pas au moins aussi pertinente que d'autres plus à la mode? La question de l'appropriation de l'espace se trouve pourtant à l'articulation des thèmes classiques de la géographie: paysage et environnement, agriculture et autres activités économiques, ville et urbanisation, aménagement du territoire, géopolitique, etc. Plus encore, cette question pourrait prétendre à une place de choix dans la réflexion théorique d'une géographie sociale (comme de toute science sociale) attachée à penser la dimension spatiale des pratiques, des représentations et des rapports sociaux, sans jamais perdre de vue les inégalités et hiérarchies sociales, donc les rapports de pouvoir. À l'heure où de plus en plus de chercheurs en sciences sociales, mais aussi d'acteurs politiques, parlent de territoire, de patrimoine, d'espace public (ou encore d'identité et de mémoire collectives), il semble nécessaire de réinvestir la notion d'appropriation qui en est un fondement sémantique peu interrogé. Tous maîtres des lieux? Tous propriétaires? Tous libres et égaux d'aller et venir?

Bien entendu, cette démarche ne peut pas se passer d'une réflexion lexicale. Elle n'a de sens que si l'on précise la ou les signification(s) conférées à l'expression, en tant que telle mais aussi par rapport à d'autres expressions et notions proches ou dont elle semble inséparable. Il ne s'agit pas tant de décider d'une définition préalable que de poser la question de la place, du

sens et des usages du mot « appropriation » et de son application à « l'espace », usages variés parmi lesquels certains sont sans doute incontournables ou plus intéressants que d'autres. Au premier chef, un tel mot est inséparable des notions juridiques et économiques de propriété comme de celles de possession, richesse, bien, capital, patrimoine... Pour autant, il ne s'y réduit pas: à la lecture de divers textes de sciences sociales, on le rencontre pour exprimer notamment l'usage exclusif (impliquant la concurrence et la rareté), la maîtrise ou le contrôle (donc le pouvoir, la domination), la production ou l'aménagement finalisés (l'affectation à une fonction donnée), l'auto-attribution affective ou identitaire (donc le psychologique ou le culturel), l'usage autonome (le détournement, la créativité, la liberté), ou encore ce que l'on pourrait appeler « l'intériorisation » (mentale, cognitive, pratique). On voit que ces options lexicales et leur coexistence posent plus de questions qu'elles n'en résolvent. Elles obligent en tout cas à approfondir un certain nombre de points comme l'articulation entre l'idéal et le matériel, l'individuel et le collectif (et les différents types de collectifs), l'économique et le juridique, le politique et le culturel, la pratique corporelle immédiate et le rapport social structurel, etc.

Quelles que soient la définition et l'orientation privilégiées, penser en terme d'appropriation de l'espace (donc de production, de valorisation, d'occupation, etc.), plutôt qu'avec des catégories spatiales (région, lieu, territoire, réseau, etc.) présente plusieurs intérêts méthodologiques et théoriques majeurs. Celui de mettre l'accent sur le social et sa dimension spatiale plutôt que sur l'espace lui-même, et plus précisément d'appréhender les acteurs et leurs pratiques, les rapports et les processus plutôt que des « objets géographiques » (mêmes produits et signifiés) trop souvent réifiés voire personnifiés. Celui d'interroger les rapports à l'espace non seulement comme condition et enjeu des rapports sociaux, mais aussi comme ressource ou capital inégalement distribué: capital « de jouissance » ou « de rapport », moyen de production, marchandise pouvant être échangée, attribut social plus ou moins valorisant, etc.

Celui enfin de ne pas séparer cette dimension sociale et instrumentale de la dimension psychologique, irréductible aux logiques instrumentales : se demander ce que c'est que s'approprier l'espace oblige à envisager tout rapport à l'espace comme une expérience personnelle plus ou moins bien vécue et maîtrisée (tout le monde se sent-il partout à sa place?). Enfin, en combinant ces quelques principes d'analyse, il est possible de relier différentes thématiques de la géographie et de construire des problématiques transversales.

Ces considérations générales peuvent faire l'objet de discussions en tant que telle, mais pour ne pas les isoler et inscrire la réflexion dans les terrains concrets de la recherche, plusieurs axes problématiques sont proposés. Si, bien entendu, ils se recoupent et s'articulent, ces axes ont surtout été pensés pour cadrer les communications et organiser les débats de la journée.

## **I. FRONTS ET FRONTIÈRES. APPROPRIATION/TERRITORIALISATION : SUR LE CONTRÔLE PAR L'ESPACE**

Le temps est révolu où le terme de territoire renvoyait surtout au juridique et au politique, à la frontière et à la loi, au pouvoir institutionnalisé. Il est aujourd'hui souvent défini sommairement comme un fragment d'espace approprié. Mais, pour mieux analyser leurs rapports, n'y a-t-il pas intérêt à distinguer les faits d'appropriation de l'espace (et des ressources localisées) opérée par les individus ou les groupes sociaux de ceux qui concernent la territorialisation des États ou des institutions étatiques ?

Aux limites strictes des territoires (géo) politiques peuvent correspondre ou au contraire se superposer des zones floues, soumises à un certain nombre de dialectiques sociales (ouverture/fermeture, attraction/répulsion, proximité/altérité...) et à l'imbrication des différents niveaux d'échelle. Qu'elles soient inter-, supra- ou infra-nationales, terrestres, maritimes ou aériennes, plus ou moins inscrites et affirmées dans l'espace, les frontières (géo) politiques les plus stables d'un point de vue juridique ne peuvent être confondues avec les rapports de pouvoir ou les « fronts sociaux », vivants et mouvants, dont elles ont pu être la cristallisation à une époque donnée. Si elles conditionnent les pratiques des populations locales et autres acteurs traversant ou intervenant dans ces zones, les frontières changent de contenu et

de fonction, et parfois se forment et se déforment en fonction des modalités d'appropriation de l'espace et des enjeux qu'elles représentent.

Quelles sont les conséquences, sur ces pratiques sociales, des évolutions en cours dans les relations inter-étatiques comme dans les mutations des formes même de l'État? D'un côté, la multiplication des échanges économiques transnationaux (« mondialisation »), l'élargissement de l'Union européenne ou la mobilité toujours plus fluide de certains groupes sociaux semblent bien représenter une ouverture toujours plus grande des frontières (voire leur effacement). Mais de l'autre, le tournant du siècle est tout autant marqué par la multiplication des conflits militaires « régionaux », la naissance de nouveaux États (notamment issus de l'éclatement de l'URSS), ou la mise en œuvre par les États du Nord de politiques de « lutte contre l'immigration » de populations pauvres venues du Sud, qui traduisent un processus inverse de fermeture. Dans ce contexte, les membres des différentes catégories sociales (en terme de capital économique, culturel, mais aussi de nationalité, etc.) sont-ils égaux face à la frontière? Qu'est-ce qui différencie ceux qui peuvent en jouer, de ceux qui la subissent ?

Quels sont les rapports entre les découpages, quadrillages et maillages de l'espace par les institutions étatiques, et les pratiques ou les appropriations qu'elles suscitent? Au-delà du simple contrôle de l'espace, ces processus de territorialisation ne peuvent-ils pas être analysés comme des modalités d'organisation du réel (matériel: infrastructures, ressources localisées, flux, y compris des corps humains) et plus encore des rapports sociaux (même si ceux-ci ne s'y réduisent jamais)?

## **II. PROPRIÉTÉ, ACCESSIBILITÉ, USAGES. PUBLIC/PRIVÉ : SUR LE PARTAGE DE L'ESPACE**

Une autre façon d'aborder les rapports entre l'appropriation de l'espace et l'ordre juridique est de passer par la territorialité des lois, le statut public ou privé de l'espace et donc le caractère légal ou illégal de l'accès à (et de l'usage de) l'espace. Tracer la limite de propriété entre sol privé et sol public constitue une opération simple sur la plupart des terrains de recherche. Pourtant, cette approche n'épuise pas une question plus complexe : où faire passer la limite entre espaces d'appropriation publique et espaces d'appropriation privée? Comment s'articulent les formes d'appropriation collective de l'espace et les formes de propriété? Résoudre de telles questions suppose que soient

posées plusieurs séries de problèmes: propriété, accessibilité et usages ne coïncident pas.

Comment se gère la coexistence entre intérêts de l'État, intérêts particuliers et intérêts dits « généraux » ? Selon le droit français, la propriété privée du sol n'est pas absolue. En dépit de la pétition de principe de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (article 17) qui accorde aux propriétaires l'*usus*, le *fructus* et l'*abusus*, la puissance publique est simultanément dotée du droit d'expropriation dans les cas où elle considère que la nécessité l'exige. Les droits à construire afférant aux propriétaires fonciers sont par ailleurs exclusivement distribués par la puissance publique en fonction d'un intérêt réputé général et supérieur. Enfin, nombre de servitudes grevent les propriétés privées et restreignent l'usage du propriétaire, notamment dans l'espace rural.

Observe-t-on une tendance à la privatisation de l'espace ? Bien que le domaine foncier public soit inaliénable, des procédures de déclassement permettent la cession au privé. Si, en France, de telles procédures semblent plus fréquentes depuis une quinzaine d'années, il n'est pas pour autant avéré que la privatisation des espaces en constitue l'aboutissement logique. Paradoxalement, le domaine public, censé appartenir à tout le monde, est couramment l'objet de restrictions d'accès, entre autres pour des raisons techniques (voies ferrées) ou de secret (installations militaires).

L'espace public appartient-il à tout le monde ? Dans les villes, ce qui est couramment nommé espace public (rues, places, jardins, etc.) ne peut pas faire l'objet d'une appropriation sans restriction. Marginal en Europe, le développement des *gated communities* révèle ailleurs des formes de privatisation de quartiers entiers. En France, outre les contraintes traditionnelles (respect de l'alignement et du prospect, règlements de police), des mesures ont récemment restreint l'appropriation de ces espaces par les citoyens, ou tout au moins une partie d'entre eux, à travers la nouvelle loi sur la sécurité intérieure. Enfin, tout ne se pense pas en termes uniquement juridiques: les modèles culturels intériorisés ont sans doute une importance au moins aussi grande pour saisir les pratiques effectives des uns et des autres, en fonction de leur catégorie sociale et culturelle mais aussi, transversalement, selon le genre (homme/femme), la classe d'âge (jeunes/adultes), etc.

### III. PROPRIÉTÉ, CAPITAL, PATRIMOINE : SUR LA (RE) PRODUCTION DES GROUPES SOCIAUX ET DES INÉGALITÉS SOCIALES

Inégalités sociales et groupes sociaux entretiennent des rapports complexes et intimes à la fois. Parmi les différents types d'inégalités, certaines sont au principe de divisions de la société, de relations de pouvoir et de domination qui tendent à les nourrir en retour. C'est le cas notamment des inégalités de capital (économique, culturel, symbolique, etc.) ou d'accès à certains biens rares. Parce qu'il est en quantité finie, parce que tous les terrains, lieux, positions, paysages ou environnements (biophysiques et sociaux) ne se valent pas, l'espace représente non seulement une condition mais aussi un enjeu multidimensionnel des rapports de concurrence et des luttes de classement. Mais quelle est la place de l'espace approprié dans le positionnement social ?

Un enjeu des stratégies d'appropriation de l'espace est sans doute de s'assurer et de légitimer un usage autonome de l'espace en même temps qu'une présence valorisante dans l'espace et, par là même, une « place » de choix dans la société. Comment l'acquérir et, une fois acquise, comment la faire perdurer et en assurer une transmission ? Quels sont à cet égard les liens entre l'individu, la famille et le groupe social ? Quelle est l'importance de l'espace, du capital spatial ou de la dimension spatiale des différents types de capitaux, dans cette constitution et reproduction des rapports et des groupes sociaux ? Si l'importance prise par l'école et le capital scolaire ainsi que par les formes mobilières du capital économique s'est accrue en parallèle au déclassement des groupes sociaux fondés sur la terre ou le patrimoine immobilier (agriculteurs, commerçants), ce type de capital est-il totalement dévalorisé et inutile ?

Le logement apparaît aussi comme un enjeu de première importance, synonyme à la fois de conditions matérielles d'existence et de sociabilité, de support d'une stabilisation identitaire et d'expression d'un statut social. Aux deux extrémités de l'échelle sociale correspondent bien des situations strictement opposées: à un pôle, ceux qui peuvent s'approprier les espaces les plus intéressants (en position, surface, qualité, prestige, etc.) voire produire (ou plutôt faire produire) leur propre espace, des espaces sur mesure et à leur image; à l'autre pôle, les plus démunis qui ne peuvent que s'accommoder des espaces laissés disponibles par les autres, logements de petite taille et de mau-

vaise qualité dans des quartiers souvent périphériques et stigmatisés. Sans parler des « sans-abri », abandonnés dans les interstices ou autres foyers d'accueil... Entre ces deux extrémités, le logement est d'autant plus important qu'il représente une part plus grande du budget familial mais aussi une place plus centrale dans le modèle d'épanouissement ou de réussite sociale. Quelles sont les évolutions dans les arbitrages plus ou moins contraints ou stratégiques que font les membres des dites « classes moyennes » : entre coût et investissement, location et accession à la propriété, maison et appartement, taille et centralité, etc. ?

#### IV. PATRIMOINES, MÉMOIRES ET IDENTITÉS : CONFLITS DE LÉGITIMITÉ ET DIMENSION SPATIALE DE LA VIOLENCE SYMBOLIQUE

« L'espace est un des lieux où le pouvoir s'affirme et s'exerce, et sans doute sous la forme la plus subtile, celle de la violence symbolique, comme violence inaperçue » (Bourdieu, 1993, *La Misère du monde*, p. 163).

De même que toute domination repose sur un travail symbolique de légitimation, toute forme d'appropriation de l'espace ne peut reposer uniquement sur la force (ni même sur le droit), mais passe par la production de signes, par ce que l'on pourrait appeler un marquage de l'espace. Même dans les processus d'appropriation les plus violents (colonisation, conflits « interethniques »), le recours au symbolique est flagrant, à travers la destruction, puis à terme avec la production de nouveaux signes. Ce fut le cas en Bosnie où les édifices religieux (les mosquées notamment) furent des cibles privilégiées, ainsi que les édifices associés au régime titiste : c'est l'anéantissement à la fois physique et symbolique de populations entières qui fut entrepris. Ces cas de violence extrême sont révélateurs de l'importance des héritages bâtis comme marqueurs symboliques de la présence de groupes sociaux et comme légitimation de leur appropriation de l'espace.

Ils nous invitent à lire plus généralement le filtrage des héritages bâtis (patrimonialisation *versus* démolition) comme le reflet de rapports de force : alors que les possédants et les dirigeants accèdent au « conservatoire de l'espace » et laissent derrière eux de nombreux monuments historiques et autres « lieux de mémoire », les plus pauvres ne laissent généralement pas de traces. Depuis une vingtaine d'années, la

notion de patrimoine s'est cependant élargie à des formes moins nobles, moins élitistes : héritages industriels (île Sainte-Anne à Nantes), habitat social des années 1960 (Firminy). Et de fait, ces processus de patrimonialisation ont été portés par des catégories sociales nouvelles venues, les « classes moyennes » pour aller vite. S'il s'inscrit souvent dans une logique de marketing urbain (ou local), ne peut-on aussi interpréter cet investissement du « champ patrimonial » comme une quête de valorisation, de transmission et de légitimité par des groupes sociaux sans patrimoine familial hérité ? Et peut-on en parler comme d'une « démocratisation » du patrimoine ? Des formes de hiérarchisation des patrimoines n'apparaissent-elles pas ? La valorisation de certains lieux et donc de certaines parties de la population n'est-elle pas nécessairement distinctive, n'existant qu'avec l'exclusion voire la stigmatisation des autres ?

Considérer ces processus comme une forme de marquage, d'appropriation symbolique de l'espace, nécessite de mettre l'accent sur les conflits d'intérêts et les enjeux de pouvoir qui contrastent avec les discours des principaux acteurs de la patrimonialisation : historiens de l'art, responsables associatifs, élus... s'inscrivent généralement dans un registre consensuel et se réfèrent à l'héritage collectif et au bien commun. Il existe d'autres formes de marquage de l'espace, moins durables, stratégies d'appropriation complémentaires pour certains groupes, seul moyen de s'affirmer pour les plus démunis. Les murs, en tant que surfaces verticales constitutives du paysage urbain, en représentent un support privilégié : s'y projettent le pouvoir et les idéologies dominantes (murs peints, publicités) mais aussi certains groupes dominés, qui expriment leur existence et leur visibilité sociale (*tags* et autres inscriptions sauvages). L'existence et la mémoire des groupes sociaux s'expriment également en dehors du bâti, par l'intermédiaire des corps notamment. Les commémorations, les manifestations, mais aussi les festivités (*free partys*) ne représentent-elles pas parfois des formes d'appropriation de l'espace : construction identitaire s'inscrivant dans l'histoire et/ou affirmation d'une autonomie d'existence ici et maintenant ? Ces pratiques et discours ne s'inscrivent-ils pas dans ce que P. Bourdieu appelle les luttes symboliques ? Le patrimoine, les monuments et autres commémorations officielles relèveraient alors de la violence symbolique, qui impose la reconnaissance d'une domination comme légitime, avec méconnaissance de son caractère socialement arbitraire.